

Séance du 15 Décembre 2005

L'an deux mil cinq le 15 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, M. Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY

Absents : M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Louise LE ROUX, Mme Françoise NORMAND, Mr Michel LE ROY, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN,

Procurations : Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à Mr Pierre LE DILAVREC, Mr Michel LE ROY à Mr Daniel FUSTEC, Mr André RIOU à Mr Paul UGUEN, Mme Françoise NORMAND à Mr Jean CORVEZ;

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Décembre 2005

Date de Publication : 20 Décembre 2005

Secrétaire : Pierre LE DILAVREC

Objet : Aménagement esthétique des réseaux aériens

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de mise en souterrain des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication rue de Kernaman.

L'estimation des dépenses se monte à **157 657.91 € H. T** se décomposant comme suit :

- réseau basse tension, souterrain et dépose aérien:	99 090.78 €
- réseau d'éclairage public: câblage et luminaires:	38 025.21 €
- réseau de télécommunication: * génie civil :	15 541.92 €
* câblage et dépose:	5 000.00 E

Monsieur le Maire précise que ces travaux d'effacements de réseaux aériens peuvent être subventionnés par le Conseil Général (25% de la dépense plafonnée à 60 980 E), et par le F.A.C.E. « C » ENVIRONNEMENT (65% de la dépense d'effacement du réseau basse tension), le projet se situant dans le périmètre du site classé de l'église et du présidial. Le projet peut également être subventionné par la Région Bretagne au titre des " Petites Cités de Caractère "

Les travaux d'enfouissement des réseaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Electrification de PLOUIGNEAU.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

1°)- Adopte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain des réseaux basse tension, d'éclairage public et de télécommunication de la rue de Kernaman pour un montant de **157 657.91 € hors taxes**

2°)- Sollicite une subvention de la Région Bretagne la subvention F .A. U .D. du Conseil Général et l'inscription au programme F.A.C.E. « C » ENVIRONNEMENT Programme 2006.

3°)- S'engage à verser au Syndicat d'Electrification le montant de la participation communale estimé à **58 182.87 €** pour les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, d'éclairage public et de télécommunication